

PORTANT COMPOSITION DU JURY DE VES DIPLOMANTE DE BUT

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024/2025

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article R613-36 modifié,

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury de VES diplômante pour l'obtention d'un BUT de l'IUT Clermont Auvergne comme suit :

BUT

Mention : Génie biologique

Parcours : Diététique et nutrition

Membres du jury :

Éric AGBESSI, Président du jury, PU
Sophie RODIER, Vice-président, MCF

Éric PEYRETAILLADE, MCF
Abdel BELKORCHIA, MCF
Claire MATON, Professionnel

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 18 juin 2025

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.